



A l'attention des habitants de Flacey-en-Bresse

Lyon, le 06 juin 2019

Un Projet éolien sur la commune de Flacey-en-Bresse (71)

CNR étudie actuellement 2 sites de la commune de Flacey-en-Bresse pour identifier la faisabilité d'implantation d'un parc éolien.

Suite à la deuxième permanence publique qui a eu lieu le mercredi 22 mai, nous avons souhaité apporter à l'ensemble des habitants de la commune des réponses aux principales questions qui nous ont été posées ce jour-là.

Vous trouverez ces réponses ci-dessous, et au verso de ce courrier les éléments principaux du projet.

Coût pour la commune ?

Si le projet devait être arrêté **quelle qu'en soit la raison**, la commune de Flacey-en-Bresse ne sera redevable d'aucune forme de compensation à CNR.

Si le projet se réalise, la commune bénéficiera de retombées financières liées à la fiscalité du parc éolien et pourrait aussi recevoir un loyer en tant que propriétaire de certains des terrains actuellement étudiés.

Qui assure le démantèlement du parc éolien ?

La loi française précise que c'est l'exploitant du parc éolien (c'est à dire **CNR**) **qui est responsable du démantèlement et de la remise en état du site** dès la fin de l'exploitation (Article L553-3 du Code de l'environnement). CNR assurera donc ce démantèlement quel qu'en soit le coût.

Les éoliennes produisent-elles des infrasons ?

Oui, elles émettent des infrasons, comme le vent dans les arbres, les voitures ou notre propre cœur.

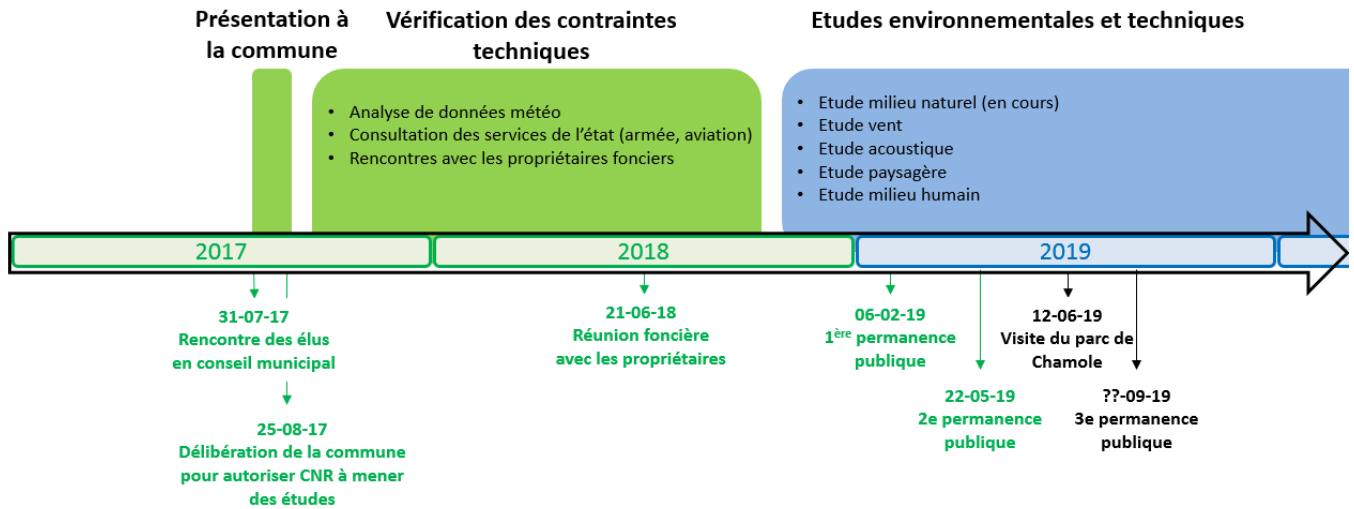
Toutefois les infrasons émis par les éoliennes à leur pied comme à 500m (distance minimale réglementaire aux habitations) sont **largement en dessous des seuils de dangerosité** (rapport de l'**Académie Nationale de Médecine** du 9 mai 2017).

Des éoliennes à Flacey-en-Bresse produiraient-elles vraiment de l'électricité ?

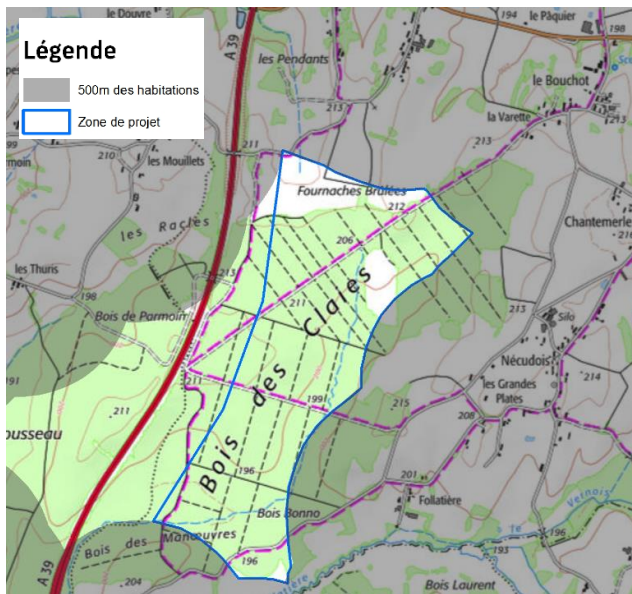
Avec les données météo que nous avons actuellement, nous estimons qu'un parc de 3 éoliennes à Flacey-en-Bresse produirait l'électricité de plus de **8000 personnes par an pendant 30 ans**.

Toutefois, un mât de mesure de vent doit être installé sur site pour savoir si les sites étudiés sont compatibles avec un projet éolien.

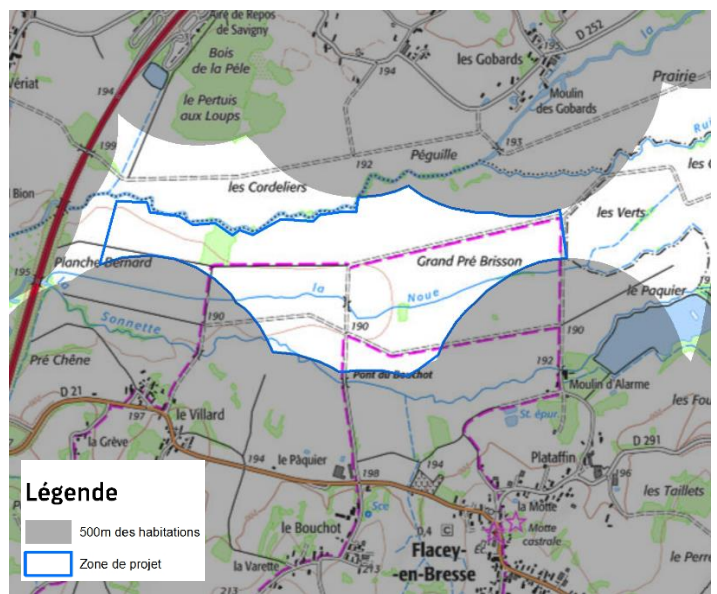
Chronologie du projet au 4 juin 2019



Zones de projet



Zone Sud, Bois des Claires
Potentiel de 3 à 4 éoliennes



Zone Nord, Plaine
Potentiel de 3 à 5 éoliennes

POUR PLUS D'INFORMATION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Serge VADOT
s.vadot@cnr.tm.fr
 04 26 10 63 12

CNR
 2 rue André Bonin
 69316 LYON CEDEX 04
www.cnr.tm.fr